	<b>CONSIGNE DE NAVIGABILITE</b> <b>N° F-2004-060 R1</b>		Diffusion : <b>A</b>	Date d'émission : <b>15 septembre 2004</b>	Page : <b>1/2</b>
	Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.		Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.	
<b>Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.</b>					
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : <b>Sans objet</b>		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : <b>F-2004-060 édition originale</b>			
Responsable de la navigabilité du matériel : <b>EUROCOPTER</b>		Type(s) de matériel(s) : <b>Hélicoptères EC 155</b>			
Certificat(s) de type n° <b>86</b> Fiche(s) de données n° <b>159</b>					
Chapitre ATA : <b>04, 52</b>	Objet : <b>Limitations - Vitesse limite en vol (Vne)</b>				

### 1. APPLICABILITE :

Hélicoptères EC 155 B et B1, tous numéros de série équipés d'une ou de deux porte(s) coulissante(s) de cabine, n'ayant pas reçu l'application des modifications EUROCOPTER (MOD) 0753C59 et 0752C18.

**Nota 1** : Cette consigne de navigabilité (CN) s'adresse aux équipages ainsi qu'au personnel de maintenance.

**Nota 2** : L'application de l'Alert Service Bulletin (ASB) EUROCOPTER EC 155 N° 52A017, objet de la CN F-2004-157, rend caduques les exigences de la présente CN.

### 2. RAISONS :

Cette CN fait suite à un cas de perte simultanée de deux portes coulissantes de cabine lors d'un vol à grande vitesse.


Cette Révision 1 :

- prend en compte la transformation du Telex Alert EUROCOPTER EC 155 N° 04A007 en ASB de même numéro sans changement du contenu technique,
- apporte un complément d'information au champ d'applicabilité de la présente CN défini au § 1.

### 3. ACTION IMPERATIVE ET DELAI D'APPLICATION :

L'action suivante est rendue impérative à compter de la date d'entrée en vigueur de l'édition originale de la présente CN.

La Vne "power on" définie dans le chapitre 2.3 du Manuel de Vol est limitée à 140 kt.

	<b>CONSIGNE DE NAVIGABILITE</b> <b>N° F-2004-060 R1</b>	Diffusion : <b>A</b>	Date d'émission : <b>15 septembre 2004</b>	Page : <b>2/2</b>
----------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------	-------------------------	-----------------------------------------------	----------------------

**4. DOCUMENT DE REFERENCE :**

Alert Service Bulletin EUROCOPTER EC 155 n° 04A007  
(Toute révision ultérieure approuvée de cet ASB est acceptable).

**5. DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :**

**Edition originale** : Dès réception de la CN urgente diffusée le 23 avril 2004  
**Révision 1** : 25 septembre 2004.

**6. REMARQUE :**

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :  
  
EUROCOPTER (STXI) - Aéroport de Marseille Provence 13725 Marignane Cedex - France  
Tél : 33 (0) 4 42 85 97 97 - Fax : 33 (0) 4 42 85 99 66  
E-Mail : Directive.technical-support@eurocopter.com

**7. APPROBATION :**

Cette Révision de CN est approuvée sous la référence AESA n° 2004-9375 du 07 septembre 2004.